

Engagements du Fonds de dotation

Notions réglementaires :

Un fonds de dotation est "une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une oeuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses oeuvres et de ses missions d'intérêt général".

Le fonds de dotation nécessite chaque année d'établir :

- *un rapport d'activité*
- *un bilan et un compte de résultat*
- *une certification des comptes par un CAC*
- *Un Procès verbal du conseil d'administration approuvant les comptes annuels.*

*Le fonds de dotation « Fonds du Coeur » a été déclaré le 28 mars 2014 par la préfecture de Loire Atlantique sous le **numéro 2192**.*

Le fonds de dotation émet des reçus fiscaux.

- *Fonds du Cœur poursuit un but non lucratif, consistant notamment à :*
- *Apporter le soutien et le suivi des enfants issus de familles particulièrement défavorisées : scolarité, éducation, soins et activités favorisant leur développement physique, intellectuel et psychologique afin d'assurer leur autonomie.*
- *Promouvoir l'égalité des sexes et participer à l'émancipation des femmes indiennes par le développement d'actions collectives ou individuelles : la formation, l'aide financière et/ou technique à la création d'emploi et toute action tendant à améliorer leurs conditions de vie en procurant à chacun indépendance et dignité.*
- *Préserver l'environnement ; toute action visant à diminuer l'impact des actions humaines sur la nature (déchets, reforestation, traitement de l'eau...)*
- *Soutenir et promouvoir l'artisanat local et le « savoir-faire » indien.*

Pour ne pas s'improviser acteur humanitaire, le fonds de dotation FONDS DU COEUR envisage de sélectionner plusieurs projets dans le cadre de son programme d'aide humanitaire, conduits notamment par les professionnels de l'action humanitaire et d'urgence reconnus dans leurs domaines d'intervention respectifs. Des partenariats avec les associations locales sont également à l'étude.

Fonds du Cœur assure une présence régulière sur site auprès des équipes. Chaque visite donne lieu à un rapport d'activité. Nathalie Payraudeau, présidente de fonds du cœur, est membre du CA de SHARANA France pour un meilleur suivi des projets et cohérence des actions.